

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL MOTOCROSS

Par décision du comité directeur de la ligue, les clubs organisateurs d'une épreuve de moto cross ont l'obligation d'intégrer dans leur épreuve au moins deux épreuves du championnat de ligue moto cross, une épreuve du championnat de ligue pour une course sur prairie.

Sachant que : Kids A & B : sont indissociables  
Ligue 85cc minimes cadets : sont indissociables  
Ligue MX1 – MX2 : sont indissociables

Pour participer aux CHAMPIONNATS, TROPHÉES et, CHALLENGES 2016 de la ligue D'AQUITAINE,  
L'âge minimum, est la date anniversaire,  
L'âge maximum est atteint au premier janvier 2016.  
Il faut être titulaire d'une licence FFM valide

il faut être licencié dans un club de la ligue D'AQUITAINE (ne concerne pas KIDS)

Le délégué pourra décider d'équilibrer les groupes (plus de 40 pilotes par groupe, homologation du circuit, trop de pilotes dans un groupe, pas assez dans l'autre.), Le délégué pourra également décider de faire rouler 2 groupes Ligue ensemble si le nombre de participants est insuffisant dans un groupe.

## TRANSPONDEURS ET ENGAGE SPORT LES TARIFS

Nous venons de négocier avec notre banque les frais bancaires sur chaque engagement l'économie est de 0,96€ que nous allons arrondir à 1€, l'engagement sur un MX, SX ou Prairie est de 1,80€ au lieu de 2,80€ - cela fonctionnera comme avant sauf que c'est notre banque (les acomptes seront à demandé à la ligue).

Quand un organisateur ne prendra pas les transpondeurs il faudra retirer le montant des droits d'engagements et s'il n'y a pas d'engagement par engage-sport le montant devra être également retiré.

Tarif 2015 & Engage sport MX			
	Kids	85cc	Toutes catégories
Engagement / pilote	22€	31€	35€
Transpondeur / pilote	0€	5€	6€
Engage sport MX par la Banque de la Ligue	1,80€	1,80€	1,80€
Part restant au Club	20,20€	24,20€	27,20€

## ART. 1 LES DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS

## Tableau récapitulatif MOTOCROSS 2016

catégorie	kids			85cc		ligue 125cc			ligue MX2		ligue MX1			
	A	B		minimes	cadets	féminines	juniors	Espoirs	250cc		450cc			
sous catégories									125cc +21 ans	250cc 4 T	250 2T / 450 4T			
âge minimum	7 ans	9 ans		11 ans	13 ans		13 ans	18 ans	plus de 21 ans	15 ans	15 ans			
age maximum	9 ans	11 ans		13 ans	15 ans		18 ans	21 ans	Entre 3 à 5 pilotes de la catégorie 125 Juniors/Espoirs pourront participer à la Superfinale					
Acces compétition	Guidon d'Argent et Guidon d'Or			C.A.S.M dès 12 ans			C.A.S.M			C.A.S.M ou permis moto avant 2006				
Cylindrée	50/65cc à vitesse (+50 type 50SX KTM)		85cc exclusivement	85cc 2T & 150CC 4T		100 à 500cc 2T 175 à 650cc 4T	100 à 125cc 2 T maximum		De 100 à 150cc 2T	175cc à 250cc 4T	de 251 à 600cc 4T & + de 151 à 500cc 2T			
licence	NJ1 (6-7 ans)	NJ2 (8-9 ans)	NJ3 (10-14 ans)	NJ3 ou NJ3C ou NCO			NJ3C, NJ3C, NCO et +		NCO et +					
essais & chrono	MX - 2x 10mn		prairie - 2x 8mn	1 X 10 mn	1 X 15 mn	1 X 15 mn		1 X 15 mn	1 X 10 mn		1 X 15 mn			
courses	MX - 2X 10mn		prairie - 3x 8mn	2 X 20 mn + 1T	Selon condition du circuit	2 x 20 mn + 1T - Selon condition du circuit			MX2 - 2 X 15 mn + 1T		MX1 - 2 X 20mn + 1T			
engagement au club	22 €			31 €			35 €			Superfinale 1X 15mn + 1T		Consolante 1X 12mn + 1T		
plaques - numéros	Bleues		Blanc	Blanches		Noirs	NOIRES		BLANCS		NOIRES	BLANCS	BLANCHES	NOIRS
Récompenses / course	3 premiers Kids A 3 premiers Kids B			3 premiers Minimes et 3 premiers cadets			3 premiers du classement scratch + Féminines			3 prem. des 2 manches		3 prem. des 2 manches		
primes	Pas de primes			1 <sup>o</sup> :30€ - 2 <sup>o</sup> :25€ - 3 <sup>o</sup> :20€ - 4 <sup>o</sup> :15€ - 5 <sup>o</sup> :10€			1 <sup>o</sup> :50€ - 2 <sup>o</sup> :40€ - 3 <sup>o</sup> :30€ - 4 <sup>o</sup> :20€ - 5 <sup>o</sup> :15€			MX2: 1 <sup>o</sup> :50€ - 2 <sup>o</sup> :40€ - 3 <sup>o</sup> :30€ - 4 <sup>o</sup> :20€ - 5 <sup>o</sup> :15€		MX1: 1 <sup>o</sup> :50€ - 2 <sup>o</sup> :40€ - 3 <sup>o</sup> :30€ - 4 <sup>o</sup> :20€ - 5 <sup>o</sup> :15€		
										Superfinale: 1 <sup>o</sup> :80€ - 2e:60€ - 3e:40€ - 4e:30€ - 5e:20€				

## TABLEAU des POINTS - TOUTES CATEGORIES (sauf Challenge)

PL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32à40
PTS	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	7	6	6	5	5	4	4	4	3	3	3	2	2	2	1	1

# Tableau récapitulatif MOTOCROSS 2016

catégorie	VETERANS			CHALLENGE				CHALLENGE				QUADS		
	ARGENT	OR	VERMEIL	GASCOGNE				GUYENNE				SCRATCH		
sous catégories				125cc	Open			125cc	Open			Juniors	Féminines	Vétérans
âge minimum	37 ans	50 ans	Plus de 60 ans	13 ans 125cc 2T 15ans 126 à 150 2T	15 ans			13 ans 125cc 2T 15ans 126 à 150 2T	15 ans			13 ans	13 ans	37 ans
age maximum	49 ans	59 ans		-----	-----			-----	-----			-----	-----	-----
Acces compétition	C.A.S.M ou permis moto avant 2006			C.A.S.M ou permis moto avant 2006				C.A.S.M ou permis moto avant 2006				C.A.S.M ou permis moto avant 2006		
Cylindrée	de 100 à 500cc 2T & 175 à 650cc 4T			100cc 2T à	175cc à 500 2T			100cc 2T à	175cc à 500 2T			125cc 2T maxi	Idem Juniors - 15ans 550cc 2&4T maxi	Libre
licence	NCO ou plus (MAT interdite)			150cc 2T	500c 2T/650 4T			150cc 2T	500c 2T/650 4T			250 4T maxi	18 ans libre	
essais & chrono	1 X 10mn	1 X 15 mn		NJ3 - NJ3C - NCO	NCO			NJ3 - NJ3C - NCO	NCO			NJ3 - NJ3C - NCO		NCO
courses	2 x 15 mn + 1T			1 X 10mn	1 X 15 mn			1 X 10mn	1 X 15 mn			1 X 10mn	1 X 15 mn	
engagement au club	35 €			MX 2 X 15 mn + 1T	MX 2 X 15 mn + 1T			MX 2 X 15 mn + 1T	MX 2 X 15 mn + 1T			MX 3 X 15mn + 1T		
plaques - numéros	Selon cylindrée			Prairie 3 x 8mn + 1T	Prairie 3 x 8mn + 1T			Prairie 3 x 8mn + 1T	Prairie 3 x 8mn + 1T			Prairie 3 x 8mn + 1T		
Récompenses / course	3 premiers du classement scratch + le premier de chaque catégorie, s'il n'est pas dans les 3 du scratch			35 €				35 €				35 €		
Primes	Libre			NOIRES	BLANCS	BLANCHES	NOIRS	NOIRES	BLANCS	BLANCHES	NOIRS	VERTES	BLANCS	
				3 premiers + Féminines		3 premiers scratch + féminines		3 premiers + Féminines		3 premiers scratch + féminines		3 premiers scratch		
				AUCUNE				AUCUNE				Premier Juniors	Première Féminine	Premier vétérans
												Libre		

## TABLEAU des POINTS - CHALLENGE GASCOGNE - GUYENNE

PL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
PTS	60	55	52	50	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
PL	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
PTS	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0

## PRÉCISIONS - CHALLENGES GASCOGNE - GUYENNE

- Réservé aux pilotes de la Ligue d'Aquitaine, hors liste de notoriété (liste disponible sur le site de la ligue)
- Ouvert à tous les pilotes licenciés de la ligue d'Aquitaine pour l'année 2016, sans distinction de zones.
- Les points seront attribués pour chaque zone (pas de cumul de points entre zone)
- Un trophée GASCOGNE et un trophée GUYENNE seront, remis aux trois premiers de chaque zones pour la catégorie 125/150 2T et pour la catégorie OPEN (classement scratch) et pour la catégorie féminine

Si deux groupes, les essais chrono seront qualificatifs :

- Seront qualifiés dans le groupe1, les meilleurs chronos des deux groupes d'essai confondus,
- Les pilotes restants, iront dans le groupe2.

La commission, de moto-cross se réserve le droit de reclasser un pilote dans un autre championnat, si son niveau est jugé inadapté à la catégorie.

Tous les pilotes des deux groupes marqueront des points :

- (Exemple : le 1 du groupe 2 marquera 1 point de moins que le dernier du groupe1)
- (Voir zones GASCOGNE et GUYENNE sur la carte des circuits d'entraînements)

125cc et OPEN: Nombre de groupe: libre organisateur.

## ART. 2 ORGANISATION GÉNÉRALE

L'organisateur doit :

- Remettre aux participants dès leur arrivée 1 entrée pilote et 2 entrées accompagnateurs, pour les panneauteurs le bracelet ne sera remis que sur présentation d'une licence FFM de l'année en cours.
- Flécher le circuit l'avant-veille de la course.
- Ouvrir l'accès au parc pilotes, la veille.

Prévoir :

- l'installation de la boucle (fils de 1.5mm multibrins, espacement de 0.80m, profondeur 0.30m) ou vérifier l'état des fils si plus d'un an, dans le sol.
- Une alimentation 220V ou 1 groupe électrogène récent réguler avec branchement à la terre et des multiprises.
- Un endroit couvert, avec vue sur la piste, à l'abri de la poussière, de la pluie et du vent pour le pointage et fournir le matériel et l'équipement nécessaire (voir Art.5).
- Un endroit couvert, avec une table et des chaises, assez éloigné des abords du circuit de façon à réaliser le contrôle technique et sono métrique dans de bonne condition.

-Un parc pilotes avec points d'eaux potables et sanitaires corrects.

-Un fût pour récupération des fluides usagés

-Un pré-parc pilotes, équipé d'une pendule en état de marche à l'entrée.

-2 panneaux d'affichages : 1 au pointage + 1 au parc pilotes. Une personne bénévole pour l'affichage des résultats et la récupération de tous les résultats en fin de journée avant la remise des prix.

-Un hébergement pour les commissaires techniques et les responsables des transpondeurs, si le club décide d'ouvrir le contrôle administratif la veille

-1 ou 2 commissaires techniques (licence F.F.M valide) afin de réaliser la vérification des machines et équipements des pilotes, (proposés par la commission des officiels).

-Un secrétariat pour le contrôle administratif.

-Fournir le listing des engagés au responsable du technique et des transpondeurs.

-Les services de secours : médecin, ambulances, 6 secouristes qualifiés minimum (ou plus selon le circuit).

-1 directeur de course, 2 commissaires sportifs 1er degré minimum pour le Jury (licence F.F.M valide)

-Des commissaires de piste (licencie F.F.M. valide) en nombre suffisant. L'organisateur est chargé de leur recrutement,

-Prévoir un système d'arrosage efficace afin d'éviter la poussière excessive.

-Si possible une aire de lavage motos.

-Une zone réservée au panneautage qui sera délimitée hors de la zone spectateurs et accessible uniquement aux panneauteurs licenciés. (Le club organisateur doit prévoir une personne au contrôle des licences à l'entrée de cette zone). Cette dernière devra être signalée par des panneaux.

-Une zone mécanique (obligatoire voir art : 2 des RTS de la discipline) sera permanente selon la configuration des circuits ou provisoirement délimitée devant la grille de départ, le temps des essais libres et chronos.

Fournir :

-Sur le circuit, IMPÉRATIVEMENT, le jour de la course : Rapport de clôture avec les documents nécessaires à la réunion du jury, les documents administratifs de l'épreuve (assurance, arrêté préfectoral, etc...) au délégué de l'épreuve.

Ne jamais faire partir les Kids ou 85cc, juste après un arrosage de piste.

FAIRE RESPECTER LE SILENCE DANS LE PARC PILOTES APRÈS 23H.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT, SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA COURSE

### ART. 3 CONTRÔLES DES ÉPREUVES

La commission Motocross désignera, pour chaque épreuve du championnat de ligue, un délégué et un responsable de grille (présent en pré-grille). Ils seront chargés de faire respecter les règlements et d'établir un rapport sur le déroulement de la manifestation. Les noms figurent dans la liste des membres de la commission Motocross.

Le jury sera constitué du délégué (Président du Jury) et de 2 commissaires sportifs ou d'un arbitre (le délégué présent sur l'épreuve) s'il n'y a pas de commissaires sportifs. A titre consultatif, le directeur de course et le président du club seront présents lors des réunions du Jury.

### ART. 4 CIRCUITS

Les circuits sur lesquels seront organisés les épreuves de Championnat devront répondre aux conditions fixées par les Règles Techniques et de Sécurité F.F.M. en vigueur (un exemplaire à votre disposition au secrétariat de la Ligue et peut être imprimé ou consulter sur le site Fédéral)

IMPORTANT: En aucun cas, les circuits ne pourront être modifiés après avoir obtenu, l'attestation de conformité de la Fédération et de la Commission Départementale de Sécurité routière (Section sport)

Le directeur de course pourra refuser le départ d'une course s'il constate un manquement à cette clause.

Le matin de l'épreuve, une visite du circuit sera effectuée par le Directeur de course, les délégués de la commission et les délégués de pilotes.

### ART. 5 CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par les responsables chronométrage de la Ligue. L'ordinateur, l'imprimante et les écrans de contrôle seront fournis par la Ligue. L'organisateur devra prévoir une photocopieuse, le papier blanc A4, le Scotch ou punaises, agrafeuses, en quantité suffisante ainsi que quelques stylos.

Le poste de chronométrage doit être équipé d'électricité, 4 m de tables solides, 5 chaises minimum et un éclairage suffisant en cas de nocturne. L'organisation doit fournir la liste des pilotes présents aussitôt l'administratif terminé.

Le directeur de course devra s'assurer que le poste de chronométrage est prêt avant chaque départ.

Prévoir une personne bénévole du club qui sera chargée d'afficher les résultats

### ART. 6 COUREURS ADMIS ET NUMÉROS DE COURSE

Les Championnats de Ligue sont réservés aux licenciés F.F.M. de la Ligue d'Aquitaine (sauf pour la catégorie KIDS)

Les pilotes ne peuvent pas participer à deux championnats en alternance ou en même temps lors de l'année de compétition le choix pour un championnat est ferme et définitif

#### INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS

Pour la saison 2016 l'inscription au championnat ainsi qu'aux épreuves se fera directement en ligne sur le site mis en place par la Ligue Motocycliste d'Aquitaine. Si toutefois un pilote désire changer de catégorie en cours de saison, il doit en aviser le président de la commission par courrier.

Aucun report de points ne sera accordé.

#### NUMÉROS DE COURSE

Les numéros de course sont attribués par le secrétariat de la commission Motocross.

Les 10 premiers de chaque Championnat auront leurs numéros de course en fonction de la place obtenue la saison précédente. Le changement de Championnat ou de catégorie fait perdre l'attribution réservée.

Les numéros de course attribués par la FFM, pour les pilotes engagés à un Championnat de France, sont prioritaires lors de l'attribution des numéros de ligue.

Pour les Championnats 85cc et Kids, des numéros pairs ou impairs seront attribués pour différencier les catégories. Dans ce cas, par exemple pour les 85cc, les 10 premiers minimes se verront attribuer les numéros impairs de 1 à 19 et les cadets les numéros pairs de 2 à 20. (voir tableau)

Les couleurs de plaques et numéros se trouvent sur le tableau récapitulatif à la fin du règlement

Le pilote pourra émettre le souhait d'un numéro de course, qui lui sera attribué s'il est disponible et non réservé. Les numéros devront être inférieurs à 200 (inférieur à 100 pour les Kids) sauf pour les pilotes participant au Championnat de France F.F.M. (contrôlés auprès de la fédération).

Les numéros attribués aux pilotes ne peuvent pas être changés par les clubs organisant une épreuve de ligue

### ART. 7 ENGAGEMENT AUX COURSES

Les pilotes licenciés en Ligue d'Aquitaine n'ayant pas fait de demande de numéro à l'année seront considérés comme pilote hors ligue et ne pourront être engagé que pour compléter les séries, de même que les pilotes du championnat de ligue qui seront hors délais ou refusant de payer les pénalités de retard. Ces derniers pourront être engagés par le club mais ils ne marqueront pas de points au championnat le jour de l'épreuve.

Les engagements aux courses se feront directement en ligne et devront être confirmés par paiement au plus tard 15 jours avant la date de la course. Passé ce délai, le pilote verra le montant de son droit d'engagement augmenté suivant la période de retard (voir tableau récapitulatif à la fin de règlement) et le paiement devra être effectué par cartes uniquement.

### ART. 8 CONTRÔLE TECHNIQUE

Les pilotes devront se présenter au Contrôle Technique, après le contrôle administratif, en tenue, munis de leur casque, avec leur machine propre, et leurs plaques conformes avec leur numéro de course lisible.

**L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE:** Casque homologué (voir règlement technique Motocross) Lunettes, bottes en cuir, gants, pantalons en matière résistante. Maillot manches longues.

L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est fortement recommandée en application avec les règles techniques et de sécurité en vigueur.

**LA MOTO : voir RTS**

Concernant le bruit : consulter l'article «contrôle de bruit » dans les règles techniques et de sécurités de l'année en cours.

Un contrôle du niveau du son peut être effectué sur 3 machines désignées par le délégué, le directeur de course, le responsable technique et par le jury à l'issue de chaque manche. En cas de dépassement. Avec la nouvelle norme sono métrique (112db à 2m à plein régime) le pilote se verra infligé une pénalité de 30 secondes

Une moto jugée trop bruyante en course ou pendant les essais sera arrêtée par le directeur de course ou par le délégué (ex: perte du silencieux)

## ART. 9 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

La commission MX de ligue se réserve le droit d'apporter des modifications nécessaires au règlement en conformité au RTS de la discipline et du code sportif FFM dans l'intérêt du sport.

nota : les points marqués par les pilotes hors ligue, compteront pour les manches qualificatives, et le Classement de la journée, mais ne compteront pas pour le championnat de ligue

Les tests de départs sont autorisés pendant les essais si la configuration du circuit le permet (interdiction de prendre la piste à contre sens)

Mise en grille: Les pilotes se présenteront en pré grille moteur éteint avant H-5mn au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille pourra lui refuser de prendre part au départ de la manche.

Procédure de départ : Le responsable de la pré-grille fera mettre les moteurs en marche, lorsque la première moto quittera la pré-grille, le processus de départ est lancé et ne pourra plus être arrêté. Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du DC, le starter présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quel qu'en soit la cause.

L'ordre de mise en grille sera déterminé selon les chronos pour toute la journée.

Pour tous les championnats de ligue les pilotes (ligue et hors ligue) rentreront en grille dans l'ordre DES TEMPS SCRATCHS DES CHRONOS pour toute les manches. POUR LA SUPER FINALE ET LA CONSOLANTE L'ALTERNANCE ENTRE MX2 et MX1 EST APPLIQUÉE LA PRIORITÉ EST DONNÉE A LA PLUS PETITE CYCLIN-DRÉE

En cas de panne des transpondeurs, ou pour les essais libres ou chronos La mise en grille sera effectuée par le délégué ou un commissaire sportif.

Entrée en grille établie pour tous les championnats.

- sur la base du classement général du championnat de ligue de l'année précédente pour la première épreuve,

- puis sur la base du classement général du championnat en cours pour les autres épreuves

- pour les pilotes non classés : entrée en grille dans l'ordre de leur numéro pour toutes les épreuves.

Aucun accompagnateurs et mécano ne sont admis sur la grille sauf pour les catégories KIDS et 85cc (mise en place du pilote ou cales puis évacuation)

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés pour le classement du championnat de ligue dans chaque catégorie

## ART. 10 – PROCÉDURE D'ARRIVÉE

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Pour être classés, les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 3 minutes

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course pourra moduler la durée de l'épreuve en concertation avec les délégués de l'épreuve et de l'organisateur.

### Sur drapeau rouge

S'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course. La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le Directeur de Course et/ou son (ses) adjoint(s). A la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le parc de ravitaillement à allure modérée.

En cas d'interruption de la course, le classement de l'épreuve sera établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de la course, à la condition toutefois qu'au moins 5 pilotes soient classés dans le même tour. A défaut, il faudra se référer au tour précédent où au moins 5 pilotes étaient classés.

Ex : la direction de course présente le drapeau rouge alors que le leader est seul dans son 10ème tour, le classement ne pourra être établi sur la base du 9ème tour, mais sur la base du 8ème tour si 5 pilotes étaient classés dans ce tour.

A l'inverse, si le leader et au moins 4 autres pilotes étaient dans leur 10ème tour lorsque la direction de course présente le drapeau rouge, alors le classement pourra être établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée du 9ème tour.

## ART. 11 RÉCOMPENSES

La remise des prix ne pourra être effectuée qu'après la récupération de tous les résultats de la journée par le club

## ART. 12 - PILOTES HORS LIGUE

Les pilotes licenciés NJC NCO ou + F.F.M. dans des clubs hors Ligue d'Aquitaine ou non inscrit au championnat seront acceptés pour rouler dans le différent championnat de la ligue dans la limite des places disponibles et seulement après la date limite de la manifestation sauf pour la catégorie Kids (voir tableau récapitulatif à la fin du règlement).

Ces derniers ne peuvent prétendre à aucune prime de la ligue. Pour le championnat 85cc, junior, ligue et vétérans les pilotes hors ligue rentreront dans l'ordre des chronos pour toute la journée. Pour les quads la priorité est donnée au championnat, les pilotes hors ligue rentreront en fin de grille.

## ART. 13 SANCTIONS

### VOIR TABLEAU RÉCAPITULATIF

#### TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA COURSE

Le jury pourra prononcer un avertissement, une pénalité de temps ou une exclusion selon le cas.

Réclamation : Toute réclamation devra être remise au Directeur de course dans les 30mn qui suivent la fin de la manche courue. Dans les 30mn qui suivent l'affichage des résultats, s'il s'agit d'une réclamation relative aux classements.

La réclamation sera étudiée par le jury

Les réclamations concernant le classement général devront être déposées auprès de la commission moto cross dans les 8 jours qui suivent la diffusion.

La réclamation devra être accompagnée de la somme de 75€, qui sera restituée si le bien-fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire, la somme sera reversée à la Ligue.

## ART. 14 RESULTATS - REMISE DES PRIX - TITRES

Le classement général provisoire des différents Championnats sera mis en ligne sur le site de la ligue : [www.ligue-moto-aquitaine.org](http://www.ligue-moto-aquitaine.org) tout le long de la saison.

Les différents titres de champions seront décernés par rapport aux points marqués dans les classements de chaque championnat. Les pilotes absents, en raison de leur participation pour un Championnat ou trophée de France, Europe ou FIM et sélection fédérale le même jour qu'une épreuve de Ligue, récupéreront la moyenne de leurs points du Championnat de Ligue sous condition d'être classé sur 3 courses minimums du championnat. Aucune moyenne de points ne sera calculée durant la saison. La non-participation à une épreuve (sauf participation au cas cité ci-dessus) compte pour un résultat nul (0 point marqué). Voici les titres pour les divers Championnats de Ligue Motocross :

Champion d'Aquitaine Kids A  
Champion d'Aquitaine Kids B  
Champion d'Aquitaine Minimes  
Champion d'Aquitaine Cadets  
Champion d'Aquitaine 125cc – de 18 ans au 01/01/2016  
Champion d'Aquitaine 125cc – de 21 ans au 01/01/2016  
Champion d'Aquitaine MX1  
Champion d'Aquitaine MX2  
Championne d'Aquitaine moto solo  
Champion d'Aquitaine Quad + 1e Juniors, 1e Féminines, 1e Vétéran  
Vainqueur du challenge GASCOGNE 125 cc  
Vainqueur du challenge GASCOGNE OPEN  
Vainqueur du challenge GUYENNE 125 cc  
Vainqueur du challenge GUYENNE OPEN  
Vainqueur du trophée vétérans catégorie Argent  
Vainqueur du trophée vétérans catégorie Or

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés lors de la remise des prix à l'assemblée générale en fin d'année. Les pilotes absents (sauf motif valable et vérifiable) le jour de la remise des prix ne seront pas récompensés.

#### **ART. 15 SÉLECTION COUPE DES RÉGIONS DE FRANCE**

La commission Motocross sélectionnera les pilotes pour représenter la Ligue d'Aquitaine à la Coupe des Régions de France. Ils percevront une indemnité forfaitaire attribuée par la commission Motocross. Si pour une raison quelconque, un pilote ne pouvait pas répondre aux convocations de la commission, il ne serait pas autorisé à participer à une autre compétition le même jour comme le code sportif F.F.M. Le prévoit et une sanction pourra être prise envers lui.

#### **ART. 16 APPLICATION DE RÈGLEMENT**

La commission se réserve le droit en cas de besoin, de modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière. Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le Jury d'une épreuve a capacité, voir obligation, à prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Le délégué pourra décider d'équilibrer les groupes si un groupe est trop important et l'autre insuffisant, les derniers du chrono seront basculés pour équilibrer. Le délégué pourra également décider de faire rouler ensemble 2 groupes si le nombre de participants le permet.

#### **ART. 17 TRANSPONDEURS**

Les courses de Ligue sont gérées avec un système de transpondeurs, évitant ainsi toutes erreurs de pointage et réclamations. Le transpondeur sera confié à chaque pilote avant la course à l'occasion du contrôle administratif et devra être rendu à la fin de la dernière manche courue, au plus tard 30mn après. Après ce délai le pilote se verra sanctionné d'une amende de 5€. Dans le cas contraire, le pilote doit le renvoyer dans une enveloppe à bulles en envoi simple à Patrick Lamoureux ou Bourrier Philippe. Si les enveloppes retour sont oubliées la licence sera envoyée dans une enveloppe non affranchie, le pilote assumera la taxe à la réception du courrier. Les pilotes récidivistes (2 oublis ou à l'appréciation du responsable des transpondeurs) seront sanctionnés d'une amende de 50€. En aucun cas, un pilote ne doit se rendre au poste de pointage ou s'en approcher avec un transpondeur, celui-ci entrant dans le périmètre de détection. En cas de remise anticipée du transpondeur, le pilote ou son accompagnateur doit se signaler auprès de l'organisation sans transpondeur, ensuite un responsable le suivra pour la remise.

#### **ART. 18 L'ENVIRONNEMENT**

Les clubs organisateurs ainsi que les pilotes et leurs accompagnateurs devront être sensibilisés à tout ce qui touche à l'environnement et devront suivre les obligations et recommandations mentionnées Art 15 de l'annuaire F.F.M. A savoir : Un tapis absorbant (2x1m) est obligatoire sous la moto.

#### **ART. 19 SITE INTERNET DE LA LIGUE**

**[www.ligue-moto-aquitaine.org](http://www.ligue-moto-aquitaine.org)**

Le site de la ligue concerne toutes les disciplines moto d'Aquitaine, le Motocross aura sa rubrique qui permettra aux pilotes de consulter les classements provisoires, d'obtenir des formulaires, d'être informé des changements de date ou annulation de course et autres infos. Un emplacement sera mis en place sur la page accueil du site, qui diffusera toutes les infos de toutes les disciplines moto confondues, les pilotes, accompagnateurs, spectateurs et clubs pourront le consulter et ainsi diffuser les informations.

**TOUS LES PILOTES DOIVENT SE CONFORMER AU RÈGLEMENT MOTOCROSS  
TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA COURSE.**

#### **Rappel des différentes disciplines :**

##### **MOTO CROSS**

Un moto cross est une activité en terrain varié, composé de matériaux naturels, qui a lieu sur un circuit fermé, présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des difficultés, etc. Pour qu'une épreuve compte pour un championnat de ligue moto cross le circuit doit comporter au minimum 6 sauts

##### **COURSE SUR PRAIRIE**

Une course sur prairie est une activité en terrain varié qui a lieu en circuit fermé. Le circuit doit comporter des virages à droite et à gauche sans appui, sans aucun obstacle (bosse, tremplin etc...) et aucune partie bitumée.

##### **Prairie-MX**

Les courses sur prairie MX comportent moins de 6 sauts naturels ou artificiels. Ces épreuves sont déclarées administrativement comme moto cross et annoncées aux pilotes comme courses sur prairie.

# TABLEAU DES SANCTIONS

Non-respect des personnes organisatrices		Disqualification
Non-respect envers un officiel		Disqualification
Non-respect des consignes de sécurité		Disqualification
Gestes agressifs, Insultes, envers les organisateurs, officiels, accompagnateurs, publics ou autres personnes		Exclusion immédiate de l'épreuve et suivant la gravité des actes comparution devant la cour disciplinaire régionale et voir plus.
Dégradation des installations ou bien d'autrui		
Couper le circuit volontairement		1ère fois : pénalité de 30 secondes récidive : disqualification
Non-respect du drapeau jaune fixe		1ère fois : avertissement récidive : pénalité de 30 secondes
Non-respect du drapeau jaune agité ou drapeau blanc à croix St André		1 ère fois : pénalité de 1 minute récidive : disqualification
Aide extérieure sur le circuit sauf commissaire		Pénalité de temps (30 secondes)
Entrée de l'accompagnateur ou du mécano sur le circuit pendant une manche sans en avoir l'autorisation du directeur de course ou du délégué	Première fois	Pénalité de temps (30 secondes)
	Récidive	Disqualification
Perte d'un élément d'échappement		Mise hors course de la manche en cours Non-respect de la décision disqualification
Transpondeur manquant au départ de la course		Pilote non classé
Usage d'une machine ou d'un équipement non vérifiée au contrôle technique		Disqualification